

FR

lalux⁺
ASSURANCES-VIE



lalux-Safe Future



lalux-Safe Future

La solution d'épargne pension pour les indépendants et professions libérales

Vous travaillez à votre propre compte ? Les risques auxquels vous devez faire face au quotidien sont multiples.

lalux-Safe Future est une solution d'assurances sur mesure qui sécurise votre avenir et vous permet en plus de profiter des nouveaux avantages fiscaux accordés par l'extension du champ d'application de la loi sur les régimes complémentaires de pension aux professions libérales et aux indépendants.

LALUX-VIE, LE CHOIX DE LA SÉRÉNITÉ

- Le premier assureur Vie au Grand-Duché
- La solidité financière d'un assureur de référence
- Un actionariat solide, constitué de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE et de Spuerkeess, qui vous offre une sécurité maximale
- Un partenaire stable et à taille humaine
- Sous contrôle du Commissariat aux Assurances, l'autorité du secteur

EN UN CLIN D'ŒIL

CHOIX D'INVESTISSEMENT

CLASSIQUE

Votre capital est sécurisé grâce au produit d'assurance Vie classique avec un taux d'intérêt garanti, complété par des éventuelles participations aux bénéficiés. Le taux de ce rendement garanti est défini par le Commissariat aux Assurances.

UNIT-LINKED

Votre capital évolue avec la performance des fonds d'investissement que vous avez sélectionnés émis par notre partenaire Spuerkeess. Ces fonds répondent aux profils de risque habituellement rencontrés.

COMBINÉ

Vous avez également la possibilité de combiner classique et unit-linked, en bénéficiant d'un investissement hybride.

MODALITÉS

PRIMES

Afin de vous sentir toujours libre, vous décidez du montant de la prime annuelle que vous souhaitez verser dans votre plan de pension. Vous pouvez :

- Faire des versements mensuels, trimestriels ou annuels
- Adapter vos cotisations retraite chaque année sans pénalité en fonction de votre situation et de vos moyens
- Opter pour une domiciliation bancaire

PAIEMENT

Au terme du contrat ou en cas de départ en retraite légale, la réserve acquise vous sera versée sous forme de capital.

DÉDUCTIBILITÉ FISCALE

Les primes sont déductibles au titre des dépenses spéciales avec un maximum de 20 % du revenu annuel net.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Toute personne qui a une activité rémunérée en tant qu'indépendant, comme :

- Professions libérales (médecins, dentistes, psychologues, psychiatres, kinésithérapeutes, ostéopathes, vétérinaires, pharmaciens, avocats, notaires, architectes...)
- Agents immobiliers et agents d'assurances
- Artisans (métiers du bâtiment, boulangers, coiffeurs) ; commerçants (vendeurs, restaurateurs, cafetiers) ; agriculteurs...

Une personne ayant une double activité (salarié et indépendant) peut aussi y souscrire.

COUVERTURES RISQUES

Les couvertures risques vous permettent de prévoir une planification financière efficace pour garantir la protection de votre famille. En fonction de vos besoins et avec un maximum de flexibilité, vous pouvez opter pour ces couvertures même pour une période déterminée.

EN CAS DE DÉCÈS

Si vous décédez avant l'âge de la retraite, les bénéficiés désignés reçoivent le capital décès que vous avez défini.

EN CAS D'ACCIDENT

En cas de décès par accident, un capital supplémentaire est versé aux bénéficiés désignés.

EN CAS D'INVALIDITÉ

Si vous êtes déclaré invalide par la Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP), vous recevez un complément de rente d'invalidité. De plus, LALUX prend en charge les primes de **lalux-Safe Future** que vous aviez souscrites (retraite, décès et/ou accident) dès la mise en invalidité et jusqu'au terme du contrat.

DÉDUCTIBILITÉ FISCALE

Les primes risques sont également déductibles fiscalement et cela sans limite.

PAYEZ MOINS D'IMPÔT

Les primes retraites sont déductibles au titre des dépenses spéciales avec un maximum de 20 % du revenu annuel net. Un impôt forfaitaire de 20,9 % sur les primes est prévu et retenu directement sur la prime payée. En contrepartie, les prestations versées sont libres d'impôt sur le revenu au Luxembourg, à l'exception de la retenue de la contribution pour l'assurance dépendance (actuellement 1,4 %).

Afin d'illustrer le gain d'impôt possible, rien de mieux qu'un simple exemple concret :

Carlos, un traducteur indépendant investit 10 000 € de son revenu annuel dans **lalux-Safe Future** et fait des économies fiscales de 2 083 €.

	Non-investie dans lalux-Safe Future	Investie dans lalux-Safe Future
Partie de votre revenu	10 000 €	10 000 €
Impôts à payer	taux marginal + impôt de solidarité : 39 % + 7 % = 41,73 %* = 4 173 €	taux forfaitaire + taux rémunérateur : 20 % + 0,9 % = 20,9 % = 2 090 €
Votre gain d'impôt	0 €	2 083 €

* Correspond à un revenu annuel imposable entre 46 000 € et 100 000 € (classe 1)



Les primes pour les couvertures « risques » réduisent aussi votre revenu imposable ! Elles sont déductibles fiscalement et cela sans limite.



Saviez-vous qu'il est possible de cumuler plusieurs types d'assurances pension et de profiter d'avantages fiscaux supplémentaires ? Vous pouvez compléter votre plan d'épargne par **easyLIFE Pension**, dont les primes sont déductibles séparément (art. 111 bis L.I.R.).

VOS AVANTAGES

- Un revenu supplémentaire pour votre retraite
- Couvertures des risques de la vie au choix : Décès, Invalidité et Accident
- Réduction de votre revenu imposable
- Flexibilité d'adapter le mode et le montant d'investissement chaque année
- Pas de taxation au Luxembourg sur les prestations versées
- Protection de vos proches

DON'T WORRY
be happy

9, rue Jean Fischbach | L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1 | groupeLL@lalux.lu

www.lalux.lu